



29 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prise de position sur l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le personnel de l'État (LPers)

LE CONSEIL D'ÉTAT DOIT AMÉLIORER LE CONGÉ PATERNITÉ POUR SON PERSONNEL

Les VERTS fribourgeois ont présenté aujourd'hui leur prise de position sur la révision de la loi cantonale sur le personnel de l'État (LPers). La demande la plus importante est une extension significative du congé paternité. La proposition du Conseil d'État est absolument insuffisante.

La période de consultation pour l'avant-projet de loi visant à modifier la loi sur le personnel de l'État (LPers) expire aujourd'hui. Les VERTS ont fait part de leur position et de commentaires détaillés à ce projet (voir annexe). Il est urgent d'apporter des améliorations, notamment en ce qui concerne le congé maternité et paternité, mais aussi dans le domaine du top-sharing et job-sharing.

Dans son projet, le Conseil d'État propose un congé paternité de 10 jours. À notre avis, cela ne correspond nullement à l'objectif formulé par le Conseil d'État de mettre en place un droit du personnel moderne et novateur. L'électorat vient d'approuver un congé paternité de 10 jours en votation fédérale. Même avec ce premier pas, la Suisse continue à faire pâle figure en comparaison internationale. Les VERTS demandent donc au Conseil d'État d'accorder à son personnel un congé paternité de 40 jours.

Dans le cas du congé maternité, il arrive encore souvent qu'aucun remplacement ne soit organisé pour la durée du congé maternité. Le remplacement est particulièrement important pour les postes de direction, mais aussi pour tous les autres postes car, sinon, soit la charge de travail doit être supportée par les collègues, soit la mère est exposée à une forte charge lorsqu'elle revient à son poste. Les VERTS demandent donc que cette pratique soit modifiée.

Le partage de poste de direction (top-sharing) ou le partage de poste (job-sharing) sont des modèles d'organisation et de gestion du temps qui doivent être promus dans une loi moderne sur le personnel. Dans le projet du Conseil d'État, ces modèles ne

sont pas du tout mentionnés. Les VERTS espèrent que cela sera corrigé et qu'une mesure sera introduite pour promouvoir le partage du temps de travail et de la responsabilité entre plusieurs personnes.

Renseignements

Mirjam Ballmer, co-présidente, députée, 079 416 65 94

Julien Vuilleumier, co-président, 079 267 47 38